



Problème vice caché voiture

Par Benjamin69007

Bonjour , je vous ecris car j'ai un problème avec le vendeur de ma voiture , j'ai subi un vice caché et suite a cela j'ai fait une expertise , le vendeur ne s'est pas présenter et le vice caché à été confirmé après cela nous avons eu un arrangement à l'amiable ou il me payait les reparations tous les mois si je la faisais reparer (la voiture) choses que j'ai fait , il a commencer à rembourser 440? par mois alors que moi j'ai déboursé 3167? sauf que je lui avais parlé de la garantie de la voiture que je pouvais potentiellement avoir, du coup, je lui ai dit que si je l'avais, il avait 1400 ? de moins à payer, sauf que aujourd'hui il lui reste une mensualité et il fait le mort quels sont mes droits ? Est-ce que je peux revenir en arrière ? Est-ce que je peux annuler la vente ?

Par ESP

Bonjour
A ce stade, vous ne pourrez plus annuler la vente.
Quelle est la forme de votre arrangement à l'amiable, oral, écrit ?

Par Benjamin69007

Bonjour , j'ai un enregistrement téléphonique et le rapport d'expertise.
Je vous explique plus en détail, j'ai acheter un vehicule d'occasion chez un mandataire , et une semaine avant que je le récupère il est tombé en panne. De ce fait le garage m'as appelé et le vehicule était de nouveau disponible 3 semaines apres. Après que je l'ai récupérer elle roulait bien mais avait des trous dqns l'accélération, b'ai demander la facture de la dernière reparation en vain jusqu'à 1mois apres ou je suis tomber en panne pour les memes causes que la panne avant que je récupère la voiture . Après investigation et expertise il c'est avéré qu'il n'y ai eu aucun changement de mecatronic et au téléphone le particulier qui a vendu le vehicule m'a avouer l'avoir effectuer au black.maintenant me voilà avec un credit de 6000? sur le dos alors que lui s'en sort avec une facture d'a à peine 1300??